

Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Applicant: City-initiated

File N°: D02-02-20-0075

Comments due date: October 3, 2020

Planner: Marika Atfield

Site Location

City-wide

Proposed Amendment

The City of Ottawa is proposing a Zoning By-law Amendment to permit a reduction in the minimum parking requirement for industrial and warehousing uses.

Proposal Details

This proposal is to address the emergence of automated technologies in warehousing and manufacturing uses, which may significantly increase floor area without an associated increase in employee base.

It is proposed to permit a reduced parking rate under Section 101 of the Zoning By-Law for buildings larger than a threshold size, or where transportation demand management measures are employed for Light Industrial, Heavy Industrial, Warehouse and Technology Industry uses.

Timelines and Approval Authority

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Planning Committee is October 8, 2020.

The “On Time Decision Date”, the target date the application will be considered by the City’s Agriculture and Rural Affairs Committee is October 1, 2020

Submission Requirements

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Local Planning Appeal Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Local Planning Appeal Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me.
2. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
3. Should you have any questions, please contact me.

Marika Atfield, Planner

Planning, Infrastructure and Economic Development Department

City of Ottawa

110 Laurier Avenue West, 4th Floor

Ottawa, ON K1P 1J1

613-580-2424, ext. 41488

marika.atfield@ottawa.ca

Modification au Règlement de zonage Sommaire de la proposition

Requérant : Ville d'Ottawa

N° de dossier : D02-02-20-0075

Date limite des commentaires : 3 octobre 2020

Urbaniste : Marika Atfield

Emplacement du site

Ensemble de la ville

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa propose une modification du Règlement de zonage visant à permettre la réduction du nombre minimal requis de places de stationnement pour les utilisations industrielles et d'entreposage.

Détails de la proposition

Cette proposition porte sur l'émergence des technologies automatisées dans le cadre d'utilisations d'entreposage et de fabrication, ce qui peut augmenter considérablement la surface de plancher sans toutefois entraîner la hausse du nombre d'employés.

Il est proposé d'autoriser un taux de stationnement réduit en vertu de l'article 101 du Règlement de zonage concernant les bâtiments dont la taille est supérieure au seuil, ou lorsque des mesures de gestion de la demande en transport sont mises en œuvre dans le cadre d'utilisations d'industrie légère, d'industrie lourde, d'entreposage et d'industrie de haute technologie.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'urbanisme de la Ville, est fixée au 8 octobre 2020.

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le Comité de l'agriculture et des affaires rurales de la Ville, est fixée au 1er octobre 2020.

Exigences de soumission

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal d'appel de l'aménagement local.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion

publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal d'appel de l'aménagement local, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par la poste ou par courriel.
2. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
3. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Marika Atfield, urbaniste

Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique

Ville d'Ottawa

110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 1J1

613-580-2424, poste 41488

marika.atfield@ottawa.ca

